



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2021-207

PUBLIÉ LE 5 AOÛT 2021

Sommaire

Préfecture de la Martinique / Secrétariat général commun - bureau des affaires juridiques /

R02-2021-08-02-00003 - Arrêté portant délégation de signature au général William VAQUETTE commandant de la gendarmerie de Martinique (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Martinique / Secrétariat général
commun - bureau des affaires juridiques

R02-2021-08-02-00003

Arrêté portant délégation de signature au
général William VAQUETTE commandant de la
gendarmerie de Martinique



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant délégation de signature au général William VAQUETTE commandant de la gendarmerie de Martinique

LE PRÉFET

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité, notamment son article 23-1 ;

Vu le décret n°97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2010-1295 du 28 octobre 2010 modifiant le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret du Président de la République du 5 février 2020 nommant M. Stanislas CAZELLES, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, à compter du 24 février 2020 ;

Vu le décret du Président de la République du 31 juillet 2021 nommant le général William VAQUETTE, commandant de la gendarmerie de Martinique, à compter du 1^{er} août 2021 ;

Vu l'ordre de mutation n° 5227 GEND/DPMGN/SDGP/BPO/SD du 28/02/2020 affectant le colonel Thomas DEPPECQ en qualité de commandant en second de la gendarmerie de Martinique à compter du 1^{er} août 2020 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée au général William VAQUETTE, commandant de la gendarmerie de Martinique, dans le cadre des prestations ne pouvant être rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique en matière de sécurité et d'ordre publics, pour la signature des conventions passées entre l'État et les bénéficiaires du concours apporté par ses services par :

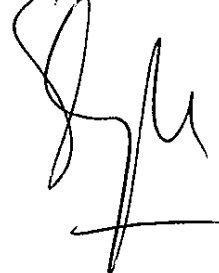
- l'affectation et la mise à disposition d'agents ;
- le déplacement, l'emploi et la mise à disposition de véhicules, de matériels ou d'équipements ;
- les prestations d'escorte.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du général William VAQUETTE, la délégation qui lui est consentie à l'article 1er est exercée par le colonel Thomas DEPRECCQ commandant en second.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet et le commandant de la gendarmerie de Martinique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique et notifié aux agents concernés.

Fort-de-France, le 2 août 2021

Stanislas CAZELLES

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to be 'S. C.' followed by a horizontal line at the bottom.